

Aéroports de Paris - Assemblée Générale Mixte du 04 MAI 2018

Résultats détaillés du vote des résolutions

	Résolutions à caractère ordinaire	Résolutions à caractère extraordinaire
Nombre d'actions formant le capital :	98 960 602	98 960 602
Nombre d'actions ayant le droit de participer au vote :	98 951 451	98 951 451
Nombre d'actions détenues par des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance :	87 200 882	87 200 430
Nombre de voix détenues par des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance :	159 429 515	159 428 611
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance :	4 017	3 991
Quorum :	88,12%	88,12%

N° de résolution	Libellé de la résolution	Type de résolution	Nombre d'actions votantes	% du Capital	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre de voix ABSTENTION	Exclusion du vote	Nombre total de voix exprimées	% POUR	% CONTRE	% ABSTENTION
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017	ORDINAIRE	98 951 451	99,99%	159 362 376	63 286	3 853		159 429 515	99,958%	0,040%	0,002%
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017	ORDINAIRE	98 951 451	99,99%	159 045 066	380 747	3 702		159 429 515	99,759%	0,239%	0,002%
3	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et fixation du dividende	ORDINAIRE	98 951 451	99,99%	159 418 201	7 242	4 072		159 429 515	99,993%	0,005%	0,003%
4	Approbation de conventions conclues avec l'Etat visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce	ORDINAIRE	48 844 764	49,36%	59 181 607	30 063	4 471	(a)	59 216 141	99,942%	0,051%	0,008%
5	Approbation de conventions conclues avec la Société du Grand Paris visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce	ORDINAIRE	48 844 764	49,36%	59 182 154	29 948	4 039	(a)	59 216 141	99,943%	0,051%	0,007%
6	Approbation d'une convention conclue avec la Société du Grand Paris et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce	ORDINAIRE	48 844 764	49,36%	59 181 580	29 918	4 643	(a)	59 216 141	99,942%	0,051%	0,008%
7	Approbation d'une convention conclue avec l'Institut français visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce	ORDINAIRE	48 844 764	49,36%	59 178 427	29 983	7 731	(a)	59 216 141	99,936%	0,051%	0,013%
8	Approbation d'une convention conclue avec la Ville de Paris visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce	ORDINAIRE	98 951 451	99,99%	159 391 793	30 699	7 023	(c)	159 429 515	99,976%	0,019%	0,004%
9	Approbation de conventions conclues avec la société Média Aéroports de Paris visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce	ORDINAIRE	98 951 151	99,99%	159 392 941	29 891	6 083	(b)	159 428 915	99,977%	0,019%	0,004%
10	Approbation d'une convention conclue avec SNCF Réseau et la Caisse des dépôts et consignations visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce	ORDINAIRE	48 844 764	49,36%	58 768 859	442 187	5 095	(a)	59 216 141	99,245%	0,747%	0,009%
11	Approbation de conventions conclues avec La Réunion des Musées Nationaux - Grand Palais visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce	ORDINAIRE	48 844 764	49,36%	59 181 486	30 010	4 645	(a)	59 216 141	99,941%	0,051%	0,008%
12	Approbation d'une convention conclue avec le Muséum national d'Histoire naturelle visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce	ORDINAIRE	48 844 764	49,36%	59 181 350	29 858	4 933	(a)	59 216 141	99,941%	0,050%	0,008%
13	Approbation d'une convention conclue avec l'établissement public du Château, du Musée et du domaine national de Versailles visée aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce	ORDINAIRE	48 844 764	49,36%	59 180 496	30 341	5 304	(a)	59 216 141	99,940%	0,051%	0,009%
14	Approbation de conventions conclues avec La Poste visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce	ORDINAIRE	48 844 764	49,36%	59 180 037	30 518	5 586	(a)	59 216 141	99,939%	0,052%	0,009%
15	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer, sous réserve, le cas échéant, des dispositions de l'article L. 6323-1 du code des transports, sur les actions de la société dans le cadre de l'article L. 225-209 du code de commerce	ORDINAIRE	98 951 451	99,99%	151 629 738	7 794 502	5 275		159 429 515	95,108%	4,889%	0,003%
16	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017 à M. Augustin de Romanet, Président-directeur Général	ORDINAIRE	98 951 451	99,99%	158 541 847	881 968	5 700		159 429 515	99,443%	0,553%	0,004%

17	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-directeur Général	ORDINAIRE	98 951 451	99,99%	158 446 677	977 263	5 575		159 429 515	99,384%	0,613%	0,003%
18	Ratification de la cooptation de Madame Jacoba van der Meijs en qualité d'administrateur	ORDINAIRE	98 951 451	99,99%	147 764 473	11 658 722	6 320		159 429 515	92,683%	7,313%	0,004%
19	Délégation de compétence au conseil d'administration pour procéder, sous réserve, le cas échéant, des dispositions de l'article L. 6323-1 du code des transports, à l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ou de filiales	EXTRAORDINAIRE	98 951 451	99,99%	152 014 563	7 408 832	5 216		159 428 611	95,350%	4,647%	0,003%
20	Délégation de compétence au conseil d'administration pour procéder, sous réserve, le cas échéant, des dispositions de l'article L. 6323-1 du code des transports, à l'émission, par voie d'offre au public, d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	EXTRAORDINAIRE	98 951 451	99,99%	151 917 785	7 504 681	6 145		159 428 611	95,289%	4,707%	0,004%
21	Délégation de compétence au conseil d'administration pour procéder, sous réserve, le cas échéant, des dispositions de l'article L. 6323-1 du code des transports, à l'émission, par une offre par placement privé, d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	EXTRAORDINAIRE	98 951 451	99,99%	151 036 168	8 386 292	6 151		159 428 611	94,736%	5,260%	0,004%
22	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration, sous réserve, le cas échéant, des dispositions de l'article L. 6323-1 du code des transports, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	EXTRAORDINAIRE	98 951 451	99,99%	151 074 132	8 347 131	7 348		159 428 611	94,760%	5,236%	0,005%
23	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider, sous réserve, le cas échéant, des dispositions de l'article L. 6323-1 du code des transports, l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	EXTRAORDINAIRE	98 951 451	99,99%	153 550 838	5 870 487	7 286		159 428 611	96,313%	3,682%	0,005%
24	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider, sous réserve, le cas échéant, des dispositions de l'article L. 6323-1 du code des transports, l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	EXTRAORDINAIRE	98 951 451	99,99%	159 179 865	241 756	6 990		159 428 611	99,844%	0,152%	0,004%
25	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre, sous réserve, le cas échéant, des dispositions de l'article L. 6323-1 du code des transports, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou des valeurs mobilières en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société	EXTRAORDINAIRE	98 951 451	99,99%	151 591 169	7 829 817	7 625		159 428 611	95,084%	4,911%	0,005%
26	Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder, sous réserve, le cas échéant, des dispositions de l'article L. 6323-1 du code des transports, à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société dans la limite de 10% du capital social	EXTRAORDINAIRE	98 951 451	99,99%	151 617 045	7 801 786	9 780		159 428 611	95,100%	4,894%	0,006%
27	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire, sous réserve, le cas échéant, des dispositions de l'article L. 6323-1 du code des transports, le capital social par annulation d'actions auto détenues	EXTRAORDINAIRE	98 951 451	99,99%	159 258 943	161 374	8 294		159 428 611	99,894%	0,101%	0,005%
28	Limitation globale du montant des augmentations du capital de la Société susceptibles d'être effectuées en vertu des dix-neuvième à vingt-deuxième résolutions et des vingt-quatrième à vingt-sixième résolutions soumises à la présente assemblée générale	EXTRAORDINAIRE	98 951 451	99,99%	158 542 538	877 981	8 092		159 428 611	99,444%	0,551%	0,005%
29	Limitation globale du montant des augmentations du capital de la Société susceptibles d'être effectuées, en période d'offre publique, en vertu des dix-neuvième à vingt-deuxième résolutions soumises à la présente assemblée générale	EXTRAORDINAIRE	98 951 451	99,99%	151 552 931	7 867 649	8 031		159 428 611	95,060%	4,935%	0,005%
30	Pouvoirs pour formalités	ORDINAIRE	98 951 451	99,99%	159 414 651	7 743	7 121		159 429 515	99,991%	0,005%	0,004%

- (a) [Direction du trésor](#)
(b) [Mr de Romanet Augustin](#)
(c) [Mme Hidalgo Anne](#)